

**Service des sports**

Case postale  
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 4 juin 2020  
N. Réf : ala/lau/vbo  
V. Réf :

A l'attention des détenteur d'un abonnement  
annuel donnant accès à la piscine couverte  
régionale d'Yverdon-les-Bains

**Prolongation de votre abonnement annuel – COVID19**

Madame, Monsieur,

En raison de la pandémie de COVID19 et dans le respect des dispositions édictées par la Confédération et le Canton de Vaud, l'ensemble des installations sportives yverdonnoises ont été fermées au public dès le 14 mars 2020.

Faisant suite aux dernières annonces du Conseil fédéral, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains confirme la réouverture de ses installations sportives au public dès le 6 juin 2020, dans le respect des normes d'hygiène et de distanciation sociale édictées par l'OFSP. Le concept d'ouverture de la piscine plein air est accessible sur [www.yverdon-les-bains.ch/loisirs-decouvertes/sport/piscines-et-patinoire](http://www.yverdon-les-bains.ch/loisirs-decouvertes/sport/piscines-et-patinoire), tout comme les horaires ainsi que les différentes informations relatives aux piscines.

**La piscine couverte reste quant à elle fermée au public jusqu'au 15 août 2020 afin de procéder à la vidange obligatoire selon les normes ainsi qu'aux travaux d'entretien annuels.**

En regard de la fermeture due au COVID19 ainsi qu'à la fermeture estivale de six semaines au lieu de quatre, soit du 14 mars au 15 août 2020, nous vous informons que tous les abonnements donnant accès à la piscine couverte sont prolongés comme suit :

- Tous les abonnements dont la date est échue entre le 14 mars et le 15 août 2020 sont prolongés en fonction du nombre de jour perdus ;
- tous les abonnements valides au-delà du 15 août 2020 sont prolongés automatiquement de quatre mois.

La prolongation sera édictée sous forme de carte personnel "prolongation COVID". Cette carte sera à présenter à chacune de vos entrées dans les piscines et devra impérativement être accompagnée de votre abonnement (même si ce dernier est échu). Votre abonnement et cette carte sont indissociables pour être valables.

**Afin d'obtenir cette prolongation, il convient de vous présenter à la caisse de la piscine couverte avec votre abonnement (en cours ou échu) dès le 15 août 2020.**

Aucune exception ni dérogation ne seront accordées. Pour toutes réclamations, merci de nous adresser un email à [sports@yvb.ch](mailto:sports@yvb.ch) ou un courrier postale à Service des sports, Hôtel de Ville, Case postale, 1401 Yverdon-les-Bains.

Tout en vous souhaitant bonne réception de ce courrier et au plaisir de vous accueillir au sein de nos installations sportives, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Ophélie Dysli-Jeanneret  
Cheffe de Service



Alain Bättig  
Responsable d'exploitation  
installations sportives